

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE  
PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

| ACHAT   | ABONNEMENT ANNUEL  | ANNONCES   |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages ..... 200 F</li> <li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>• 32 à 44 pages ..... 1 000 F</li> <li>• 48 à 60 pages ..... 1 500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO ..... 20 000 F</li> <li>• AFRIQUE ..... 28 000 F</li> <li>• HORS-AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récipissé de déclaration d'associations.. 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> insertion)..... 10 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>• Certification du JO ..... 500 F</li> </ul> |
| <p>NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi<br/>Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'EDITOGO : Tél. (228) 21-37-18 Fax : 22-14-89 BP. 891 Lomé-Togo</p>                                     |  |  |

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21-27-01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

|  |    |
|--|----|
| Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) .. | 1  |
| Récépissés de déclaration d'association.....                                 | 12 |
| Avis de perte de titres fonciers.....  | 15 |

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

##### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

##### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Kpalimé, Lomé, Kara, Dapaong, Notsé, Aného, Sokodé, Tsévié, et Atakpamé.

Suivant réquisition, n° 21 445 déposée le 07 - 8 - 2000, M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. ECOUE-HAGBONON Ecoué, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 ha 25 a 97 ca situé à Adzakpa, connu sous le nom de Zokouwé et borné au nord par la propriété Yaovi Datsomo, au sud et à l'est par la route Amoussou-Kopé Wodomé, à l'ouest par la propriété Guemegah Kossi Folly.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ECOUE-HAGBONON Ecoué et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 687 déposée le 02 - 11 - 2000, M. VIGODOE Boyi, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale c. 2 a 57 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Batomé et borné au nord par la propriété Takougnadé Yao, au sud par Mme SEWOA da Vodou, à l'est par la propriété Fumey Isidore et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 688 déposée le 02 - 11 - 2000, Révérend Père ASSOGBA Kossi, profession de religieux, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 73 a 29 ca situé à Woamé, connu sous le nom de Aglamato et borné au nord par la collectivité Todo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Woamé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'ordre des Frères Mineurs Franciscains et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 689 déposée le 02 - 11 - 2000, Mme TCHONDA Tchilalou, profession d'assistante de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 12, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 690 déposée le 02 - 11 - 2000, Mme ALI Hodalou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 86 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par les lots n° 644 et 645, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 647 et à l'ouest par le lot 642.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 691 déposée le 06 - 11 - 2000, M. TOSSA Koffi Kwassi, profession de urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé, connu

sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 33, à l'est par le lot n° 28 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 692 déposée le 06 - 11 - 2000, Mme TOULEASSI Akouwa Enyonam et M. BEDJA Koffi, profession comptable et professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 91 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 861, à l'est par le lot n° 867 et à l'ouest par le lot n° 865.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 693 déposée le 06 - 11 - 2000, M. TELOU Balakiyem, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Kara, connu sous le nom de Kpélouwaï et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ABI

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 694 déposée le 06 - 11 - 2000, M. TELOU Balakiyem, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 83 ca situé à Lomé, connu sous le nom d' Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 798, au sud par le lot 802, à l'est par le lot n° 800 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 695 déposée le 06 - 11 - 2000, M. HELIM Patcham, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par les lots n°s 331 et 330 bis, au sud par une rue de 14 m, à l'est par un ruisseau et à l'ouest par les lots n°s 331 et 332 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 696 déposée le 06 - 11 - 2000, M. FEBON D. Dossé, profession de projeteur en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 82 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la propriété ADOKPO Kodjo, au sud par la propriété Djadja, à l'est par la route Sagbado de 24 m et à l'ouest par la propriété Agboka Akou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 697 déposée le 07 - 11 - 2000, M. APEDO E. A. OTTEKO, profession de docteur Agro-économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca 65 situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 698 déposée le 07 - 11 - 2000, M. YALNABA Salifou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 43 ca situé à Dapaong,

connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par la propriété Issaka Adamou, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les propriétés Datchéguilibé et Lengué et à l'ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 699 déposée le 07 - 11 - 2000, M. NUBUKPO Koffi Kluvi Mawusé, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété GUEDOPE Efiio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 700 déposée le 07 - 11 - 2000, Mme SALAMI Sabétiyou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par la route Agoènyivé-Kégué de 30 m, au sud par le lot n° 378, à l'est par une voie de 50 m et à l'ouest par le lot n° 377.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 701 déposée le 09 - 11 - 2000, M. KEKE Kossi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Naolo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KOGLO Edem Komlaga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 702 déposée le 09 - 11 - 2000, M. KEKE Kossi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 06 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Sabakomé et borné au nord par la collectivité Alinou Sakakomé, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Alinou Sabakomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 703 déposée le 10 - 11 - 2000, Mme NASSIF ASSIH Jeannette, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 02 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par le lot n° 528 bis, au sud par le lot n° 530 bis, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 529 bis A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 704 déposée le 14 - 11 - 2000, M. TCHEGNON DJOSSOUVI, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 13 ca 69 situé à Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par le TF n° 4645 RT, au sud par une rue de 10 m, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 38 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 705 déposée le 14 - 11 - 2000, Mlle AYITE KAYIH Judith, profession de modeliste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09 a 07 ca situé à Aného, connu

sous le nom de Agbala et borné au nord par la propriété Alaglo Apétoglo, au sud par la collectivité Doevi AMOUZOU Gbegou, à l'est par la collectivité Doevi AMOUZOU Gbégu et à l'ouest par la propriété ALAGLO Apétogbo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 706 déposée le 14 - 11 - 2000, M. TCHALAM Tcha, profession de surveillant de carrière, demeurant et domicilié à Lomé Togo 2000, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 24 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 67 ; à l'est par les lots n° 69 et 70 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 707 déposée le 14 - 11 - 2000, M. d'ALMEIDA Ayivi profession de comptable logisticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 35, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 34 et à l'ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 708 déposée le 14 - 11 - 2000, M. BOLOUVI Lébéné, profession de d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 66 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1416 bis, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n° 1409 et 1417.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 709 déposée le 14 - 11 - 2000, Mme ATAYI Kokovi Elisabeth, épouse LAWSON, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 93 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adamavo et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 529, à l'est par le lot 528 et à l'ouest par le lot 527.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle LAWSON Daku N. Ida et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 710, déposée le 14 - 11 - 2000, M. ADJA Morou, profession d'aspirant notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire du M. AMANA Bouyou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca situé à Lomé Togblékopé Kotokoli Zongo, connu sous le nom de Zilidji et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité AGBLALAN Ashinyo et à l'ouest par la route nationale n° 1 Lomé Atakpamé

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMANA Bouyou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 711 déposée le 16 - 11 - 2000, M. DENANYOH Messan Komlavi, profession de docteur biologiste, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par le lot n° 17, au sud par le lot n° 21, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 712 déposée le 16 - 11 - 2000, M. DENANYOH Messan Komlavi, profession de docteur biologiste, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non

interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 35 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par le lot n° 06, au sud par le lot n° 09, à l'est par une rue de 24 m et à l'ouest par le lot n° 07.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 713 déposée le 16 - 11 - 2000, M. DENANYOH Messan Komlavi, profession de docteur biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme DOGBE Akuwa Massan, née DENANYOH, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 40 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot 11, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par deux lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOGBE Akuwa Massan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 714 déposée le 16 - 11 - 2000, M. FLAVIO MAZZATA, profession de curé de paroisse, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité italienne mandataire de l'ACHIDIOESE de Lomé (mission catholique d'Adidogomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 69 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par une ruelle de 10 m, au sud par la propriété AFANTCHAO GOGO, à l'est par la route lomé Kpalimé et à l'ouest par la propriété de la Mission catholique.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'archidiocèse de Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 715 déposée le 16 - 11 - 2000, Mme KASSOGLA Kanintiba Odile, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 19 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de

Kpangalam et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par deux lots non identifiés, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 716 déposée le 17 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la S.P.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la Société des Postes du Togo (SPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 61 ca situé à Agou Gare et borné au nord par la rue de la santé, au sud par la propriété ALABI, à l'est par la propriété GBEDENOU Anyema Ama et à l'ouest par la propriété TCHEKPUI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 717 déposée le 17 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la S.P.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la Société des Postes du Togo (SPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 95 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la propriété HOUNKPETOR, au sud par la route Sanguéra-Agoényivé de 28 m, à l'est par la propriété HOUNKPETOR et à l'ouest par la propriété AYIVON

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 718 déposée le 17 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la S.P.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la Société des Postes du Togo (SPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 48 ca situé à Kpadapé et borné au nord par le marché de Kpadapé, au sud par la propriété DJAKASI Pascal, à l'est par la route Ho Kpadapé-Kpalimé et à l'ouest par la propriété TSOGBE Bouamé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 719 déposée le 17 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la S.P.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la Société des Postes du Togo (SPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 11 ca situé à Lavié Hoémé, connu sous le nom de Togodze et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété AMEDANU et au sud par la route Kpalimé-Atakpamé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 720 déposée le 17 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la S.P.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la Société des Postes du Togo (SPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 68 ca situé à Afagnagan, connu sous le nom de Néglokpoé et borné au nord par la collectivité SOGLOHOUN, au sud par le carefour de la route Afagnagan-Attitogon de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la route Afagnagan-Attitogon de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 721 déposée le 17 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la S.P.T, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de la Société des Postes du Togo (SPT), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 17 ca situé à Agbélouvé et borné au nord par la propriété COOPEC d'Agbélouvé, au sud par la propriété de la Limusco, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par la réserve Active

Il déclare que ledit immeuble appartient à la S.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 722 déposée le 17 - 11 - 2000, M. TAGBA Ataféitom, profession de D.G. A Togo Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 42a 21 ca situé à Lomé Sanguéra Légbassito, connu sous le nom d'Atiyikpodji et borné au nord par la collectivité AGBALENYO et la propriété DOVO Dzeméki, au sud par la collectivité AZIAYIKE, à l'est par les collectivités AGBO et GBESSIVI et à l'ouest par les collectivités SENOU et AZIAYIKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 723 déposée le 17 - 11 - 2000, M. BÂNSA Kossi Dégbôé Dzifa René, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 88 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot 56, au sud et à l'est par deux rues non dénommées de 16 m chacune, à l'ouest par le lot n° 58.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 724 déposée le 17 - 11 - 2000, M. SOKPOR Adukonu Kossivi, profession de commissionnaire en douanes agréé, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, connus sous le nom de Logoté et borné au nord par la route Adidogomé Ségbé, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nolivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 725 déposée le 17 - 11 - 2000, M. SOKPOR Adukonu Kossivi, profession de commissionnaire en douanes agréé, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 51 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé et borné au nord par une rue existante, au sud et à l'est par Ayivon Kokou à l'ouest par une rue de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 726 déposée le 17 - 11 - 2000, M. AWOTO Sewoavi Koffi, profession d'assureur, demeurant et domicilié à Lomé Attiégoû, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Avépozo Logopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Komahé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 727 déposée le 20 - 11 - 2000, M. TCHASSIM Pagoubadi Pierre, profession de huissier de justice, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 93 ca situé à Lomé Agoényivé et borné au nord par le lot n° 688, au sud par le lot n° 692, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 689.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 728 déposée le 20 - 11 - 2000, M. FIAWOO Elie, profession de programmeur, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 56 ca situé à Lomé Tokoin, connus sous le nom de Nukafu et borné au nord par la rue du marché de Nukafu, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 1 et à l'ouest par une rue projetée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 729 déposée le 20 - 11 - 2000, M. ATAKORA Gouni Essowavana, profession d'infirmier au CHU, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Togbato, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 98 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Togbato et borné au nord par une rue 10 m, au sud par l'école privée les Fauvettes (lots n<sup>os</sup> 29 et 36) à l'est par une rue de 10 m, et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 36 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 730 déposée le 20 - 11 - 2000, M. BOUKPESSI Payadowa, profession d'ingénieur des T.P, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 ha 77 a 04 ca situé à Tsévié Have, connu sous le nom de Zadjépé et borné au nord par Ferdinand Kodjovi Sémého, au sud par Yawo Apekou Matsi à l'est par Yawo Apékou Matsi et à l'ouest par Yawo Apékou Matsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 731 déposée le 20 - 11 - 2000, Mme TELOU Malembou, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Kara Dongoyo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 97 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n<sup>o</sup> 17, à l'est par une rue projetée de 14 m et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 14.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 732 déposée le 20 - 11 - 2000, Mme AWESSO Bidéwe, profession de commis comptable, demeurant et domiciliée à Kara Sito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 43 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 572, au sud et à l'ouest par deux rues non dénommées de 14 m chacune et à l'est par le lot n<sup>o</sup> 570.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 733 déposée le 21 - 11 - 2000, M. KOMOU Maguénani, profession d'administrateur des affaires maritimes, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 380 A, au sud et à l'est par les lots n<sup>os</sup> 382 A et 380 C et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 734 déposée le 21 - 11 - 2000, Mme SOUKA Afi Mawuéna, épouse ADENKA, profession de docteur en pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé Super Taco, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Super Taco et borné au nord par le Boulevard de la Paix, au sud par le lot 5, à l'est par le T.F. n<sup>o</sup> 127 38 RT et à l'ouest par le T.F. N<sup>o</sup> 11.859 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 735 déposée le 21 - 11 - 2000, M. SALOU Gourounsi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 14 ca situé à Lomé Tokoin et borné au nord par l'ancienne route circulaire de 20 m, au sud par le lot n<sup>o</sup> 11, à l'est par le lot 8 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21 736 déposée le 23 - 11 - 2000, M. AHIALE Kokou Sékoudi, profession de chauffeur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 73 ca situé à Lomé Aflao Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ségbé Adissenou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 737 déposée le 23 - 11 - 2000, M. HIABUADE Messiwè, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 25, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 738 déposée le 23 - 11 - 2000, Mme EDEOU Kpendalou Reine, née MAKAMAZI, profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 468, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 471 et à l'ouest par le lot 467.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 739 déposée le 23 - 11 - 2000, M. EDEOU Méwékiwé, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 03 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot 243, à l'ouest par le lot n° 241.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 740 déposée le 23 - 11 - 2000, Mme KOLANI Yobaté, profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé Cacaveli, majeure non interdite,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 62 ca situé à Kara, connus sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par Amah Djobo à l'est par la collectivité Mabike, à l'ouest par la propriété Akpeli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 741 déposée le 24 - 11 - 2000, Mme TOSSOU Kokoé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Madjé-Kpota et borné au nord par le lot n° 25, au sud par la rue Agban, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par le lot n° 27.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 742 déposée le 24 - 11 - 2000, M. BIMIZI Ataveinam Kpangalo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 50 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Sorad et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 76 et à l'ouest par le lot n° 77 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 743 déposée le 24 - 11 - 2000, M. EDJEOU Bamkoa, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 97 ca 5 situé à Agoényivé, connu sous le nom de Sorad et borné au nord et au sud par des rues non dénommées de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 20 m, et à l'ouest par le lot n° 76 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 744 déposée le 24 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de D.G. de la Poste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 99 ca situé à Anfoin et borné au nord par la route Vogon-Anfoin-Anèho, au sud par Houno ADADE, à l'est par la propriété SEWONOUN Foly Abla et à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société des Postes du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 745 déposée le 24 - 11 - 2000, M. KAO Pitassa, profession de directeur général de la société des Postes du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 77 ca situé à Elavagnon, connu sous le nom d'Amedéka-Komè et borné au nord par la rue de la SOTOCO de 16 m, au sud par la S.T.T. à l'est par le domaine de la SOTOCO et à l'ouest par la route Anié-Elavagnon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société des Postes du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 746 déposée le 24 - 11 - 2000, M. QUADJÖVIE Romuala Mitronunya, profession de professeur à l'U.B. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 48 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Akodessewa et borné au nord et à l'est par des rues de 16 m, au sud par le lot n° 2 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 747 déposée le 27 - 11 - 2000, M. APEDO Komi, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils,

de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Baguida et borné au nord par le lot n° 65, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 68 et à l'ouest par le lot n° 64.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 748 déposée le 27 - 11 - 2000, M. Kuaku AYEDEU KUADJOVI, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 40 ca situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Yokoe et borné au nord par le lot n° 2139, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 2142 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 749 déposée le 27 - 11 - 2000, M. Kuaku AYEDEU KUADJOVI, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 99 ca situé à Aflao Sagbado et borné au nord par les lots n° 2136 et 2137 et une rue de 16 m, au sud par les lots n° 2141, 2142 et 2143, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Léontine KUADJOVI Yvette et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 750 déposée le 27 - 11 - 2000, M. ALOESSODE Akoété, profession d'aide comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 88 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé Modzi et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le boulevard circulaire, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ALOESSODE Kodjo Louïs et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 751 déposée le 27 - 11 - 2000, M. BARBOZA Agnadjou Gibrilou, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 56 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adawlato et borné au nord par la propriété Antonio Barboza, au sud par le lot n° 46 A, à l'est par la rue de la mission catholique et à l'ouest par la propriété ATIOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 752 déposée le 28 - 11 - 2000, M. AMEGBLETOR Komla, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 31 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Dalimé et borné au nord par la route Agoènyivé - Sanguéra, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités DJIVON

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 753 déposée le 28 - 11 - 2000, Mme EKUE Kokoe Acoumontou, profession d'ingénieur à la radio à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 33 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n°s 323 bis et 324 bis de 325 bis à l'est par une rue non dénommée de 22 m et à l'ouest par le lot n° 323 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 754 déposée le 29 - 11 - 2000, M. TOGBUI Yawo, profession de directeur d'établissement demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Lomé-Bè-Kpota, connu sous le nom de Dénouwouimé et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par les lots n°s 131 bis et 132 bis, à l'est par le lot n° 132 A et à l'ouest par le lot n° 130

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 755 déposée le 29 - 11 - 2000, Mme AGBEVE Akuavi Mawuménlobe-Amédéo, profession de sage femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 58 ca situé à Kossi Agbavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités AGBAVI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme LABAN épouse ALEKA-RYBERT Théodora Ablavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 756 déposée le 29 - 11 - 2000, M. HOUNSIHOUE Koffi Avoulété Roger, profession de douanier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par le lot n° 147, au sud par le lot n° 149, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 145.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 757 déposée le 29 - 11 - 2000, M. KEKEH Ayawovi Blanchard, profession de professeur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32 a

78 ca situé à Madjikipéto et borné au nord par les propriétés Guéli WAOSI et Missiwo Komlan, au sud par les propriétés AGBEVE Finou et AWOU Koffi, à l'est par la propriété Missiwo K. et à l'ouest par la propriété Gatiglo Aki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 758 déposée le 30 - 11 - 2000, Mme DABONI Victoire Améyo, profession d'opératrice demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a. 48 ca. situé à Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogañ et borné au nord par un passage de 4 m, au sud par le lot n° 2 bis, à l'est par le lot n° 1 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière  
**P.O. Mme Afíwa d'ALMEIDA**

**Récépissés de déclaration d'associations.**

N° 1320/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/9/2000

Dénomination : "Unité de Production de Force"  
(U.P.F.)

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) - Togo

Buts : - Regroupement interprofessionnel fondé sur un intérêt économique et social commun ;

- Mettre en place une structure technique et de gestion
- Stimuler les motivations personnelles à une prise en charge organisée, active et responsable.

Lomé, le 15 septembre 2000  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1357/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/09/2000

Dénomination : "Cercle d'Etude, de Réflexion et d'Action Civique"

(C. E. R. A. C.)

Siège : Lomé-Togo

- Buts : - Sensibiliser les élites togolaises et africaines aux grands enjeux mondiaux et aux défis du développement ;
- Faire prendre conscience aux élites de la nécessité de l'industrialisation comme moyen du développement ;
  - Amener les citoyennes et les citoyens à comprendre que l'édification d'une nation et la construction d'une société industrielle requièrent le consensus de tous sur quelques grands principes et idéaux.

Lomé, le 20 septembre 2000  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1358/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/9/2000

Dénomination : "Espoir Mondial - Togo"  
"Hope Worldwide - Togo"

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L'Association a pour but de contribuer à la lutte contre la pauvreté et la propagation alarmante de la maladie du SIDA

Lomé, le 20 septembre 2000  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1359/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/9/2000

Dénomination : "Association Paysanne pour la Communication des Ruraux"  
(A. P. C. R.)

Siège : Tchamba (P/Tchamba) - Togo

Buts : - Soutenir le mouvement paysan à devenir un partenaire privilégié dans le développement du milieu ;

- Favoriser le dialogue, la réflexion en commun et le partage des expériences en vue de renforcer l'organisation et l'unité des mouvements paysans autour des questions majeures du développement rural.

- Permettre les échanges de rentrer dans une dynamique sociale débouchant sur des actions qui améliorent les conditions de vie des populations rurales ;

- Communiquer les prix des produits agricoles pratiqués sur les marchés.

Lomé, le 20 septembre 2000  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1365/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/09/2000

*Dénomination* : "Médecins Afrique International Togo"  
(MED / AF / INT / TOGO)

*Siège* : Lomé-Togo

*Buts* : - Réunir toutes les ressources et compétences pour mener une réflexion approfondie sur les problèmes de santé en Afrique notamment au Togo, afin de recueillir des données épidémiologiques fiables et de contribuer à leur solution ;  
- Assurer l'intervention d'équipes médicales avec les moyens requis en accord avec les autorités compétentes et en collaboration avec d'autres Associations humanitaires, particulièrement dans les situations d'épidémie, de famine, de guerre ou de catastrophe naturelle.

*Lomé, le 20 septembre 2000*  
*Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité*  
*et de la Décentralisation*  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1366/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/9/2000

*Dénomination* : "Société Togolaise de Radiologie et d'imagerie Médicale"  
(S. T. R. I. M.)

*Siège* : Lomé - Togo

*Buts* : - La STRIM a pour but de regrouper les médecins Radiologistes spécialistes en radiodiagnostic, en radiothérapie et en médecine nucléaire, de vulgariser et de promouvoir les techniques de radiologie et d'imagerie médicale.

*Lomé, le 20 septembre 2000*  
*Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité*  
*et de la Décentralisation*  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1369/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/9/2000

*Dénomination* : "Association de Recherche-Action pour le Développement Durable"  
(A. R. A. D. D.)

*Siège* : Kara (P/Kozah) - Togo

*Buts* : - Soutenir et accompagner les dynamiques locales par le renforcement des capacités individuelles et collectives sur les plans technique, organisationnel et institutionnel ;

- Promouvoir les initiatives locales surtout sociales et économiques ;

- Favoriser l'échange mutuel des connaissances et des expériences entre les communautés ;

- Collecter, traiter et diffuser toutes les informations et documents appropriés.

*Lomé, le 21 septembre 2000*  
*Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité*  
*et de la Décentralisation*  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1370/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/09/2000

*Dénomination* : "Ligue Togolaise pour l'Expansion du Panafricanisme"  
(L. T. E. P.)

*Siège* : Lomé-Togo

*Buts* : - Instituer désormais une proximité et une solidarité vivace au niveau de la jeunesse africaine ;  
- Promouvoir les actions, actes et initiatives des chefs d'Etats et gouvernements d'Afrique ;  
- Soutenir et aider les chefs d'Etats dans leur quête quotidienne d'intégration africaines ;  
- Vulgariser les idéaux de paix, de tolérance, de concorde, de solidarité agissante et de démocratie apaisée et participative des chefs d'Etats à travers le continent.

*Lomé, le 22 septembre 2000*  
*Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité*  
*et de la Décentralisation*  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1371/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/9/2000

*Dénomination* : "Aide Internationale aux Enfants d'Afrique"  
(A. I. E. A.)

*Siège* : Lomé - Togo

*Buts* : - Aider les enfants de la rue, abandonnés, laissés pour compte sans formation et sans encadrement afin de les réintégrer dans la vie sociale ;  
- Contribuer au développement de la jeunesse ;  
- Améliorer la qualité de vie des populations ;  
- Faire retrouver la dignité humaine aux enfants déshérités afin qu'ils puissent se prendre en charge.

*Lomé, le 22 septembre 2000*  
*Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité*  
*et de la Décentralisation*  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1372/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/9/2000

*Dénomination* : "Hôpital Fondation Sainte Claire"

*Siège* : Lomé - Togo

Buts : - L'Hôpital Fondation Sainte Claire a pour objectifs de promouvoir le bien-être Social ; de favoriser l'accès des populations aux soins de santé, d'organiser des oeuvres caritatives, de dispenser sans discrimination, l'aide sociale médicale, hospitalière ou autre et notamment, recueillir, soigner et entretenir soit gratuitement, soit moyennant pension, les malades, les pauvres et les enfants nécessiteux.

*Lomé, le 22 septembre 2000*  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1376/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/09/2000

Dénomination : "Organisation des Jeunes pour l'Unité  
Africaine"  
(O. J. U. A.)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Promouvoir le Panafricanisme ;  
- Sensibiliser la jeunesse africaine sur la nécessité d'une Afrique unie ;  
- Briser les frontières entre les peuples africains ;  
- Promouvoir la paix et la quiétude des africains où qu'ils se trouvent sur le continent ;  
- Lutter contre la haine et la division entre les peuples africains ;  
- Lutter contre les conflits armés partout sur le continent ;  
- Lutter contre le tribalisme.

*Lomé, le 22 septembre 2000*  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1386/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/9/2000

Dénomination : "Groupement des Vétérinaires Privés en Clientele  
Rurale"  
(G. V. P. R.)

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : - Le Groupement a pour but de promouvoir et de développer la profession vétérinaire Libérale au Togo et d'en défendre l'éthique.

*Lomé, le 27 septembre 2000*  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1409/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/9/2000

Dénomination : "Association des Femmes des Anciens  
Combattants Veuves" (A. F. A. C. O. V.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - L'AFACOV a pour but de permettre un dialogue franc sincère et coopératif entre ses membres d'une part et les pouvoirs publics d'autre part.

*Lomé, le 29 septembre 2000*  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1410/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/09/2000

Dénomination : "Secours et Aide pour le Développement"  
(S. A. D.)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Contribuer à l'auto-promotion scolaire et sanitaire des populations à la base par :

- \* la construction et l'ouverture des jardins d'enfants ;
- \* le parrainage des enfants pauvres ;
- \* l'équipement des écoles publiques en tables-bancs ;
- \* la construction des latrines ;
- \* la santé de la mère et de l'enfant.

*Lomé, le 29 septembre 2000*  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

N° 1411/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/9/2000

Dénomination : "Forum National des Agriculteurs et Eleveurs  
du Togo"  
(F. N. A. E. T.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Promouvoir et œuvrer pour une organisation dynamique et sereine des agriculteurs et éleveurs du Togo;

- Participer à la promotion de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Togo ;

- Donner la confiance aux agriculteurs et éleveurs sur l'importance de leur métier pour un développement socio économique et culturel durable.

*Lomé, le 29 septembre 2000*  
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Décentralisation  
**Général A. Sizing WALLA**

**AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 6776 de la république togolaise, Vol XXXV F° 40 appartenant au feu M. Moïse Adjévi LASSEY.

*Première insertion*

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 103 de la république togolaise, Vol I F° 103 appartenant au feu M. Moïse Adjévi LASSEY.

*Première insertion*

